

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf mars, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CONGARD, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 22 mars 2021

PRESENTS : MM HURTEBIZE D. – GUÉZO P. – QUÉMARD C. –
PORT-HELLEC Y. – BÉDARD F. – DANILO B. – GUERRIER A. – AUBERT M. –
BONNARD C. – JARNIER L. – PHILIPPOT B. – WINCKEL U.

Absents excusés : MM QUELLARD M.P – HÉDAN E. – LEGRAND C.

Secrétaire de séance : M. PORT-HELLEC Yann

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour :

- *Suppression Régie transport scolaire,*
- *PATA 2021,*
- *Groupe de travail « Médiathèque – Espace partagé ».*

Le Conseil Municipal donne un avis favorable

08-03-2021

Vote du compte de gestion 2020 « Commune »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BIORET, Percepteur ; celui-ci est conforme à ces écritures et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

09-03-2021

Vote du Compte Administratif 2020 « Commune »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUÉZO Pascal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur HURTEBIZE Didier, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1) - Le Compte Administratif, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		228 723,27		207 293,72
Part affectée à l'investissement				
Opérations de l'exercice	515 058,79	555 595,57	93 787,14	89 645,11
Totaux	515 058,79	784 318,84	93 787,14	296 938,83
Résultat de clôture		269 260,05		203 151,69

	Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		436 016,99
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	608 845,93	645 240,68
Totaux	608 845,93	1 081 257,67
Résultat de clôture		472 411,74

Besoin de financement	
Excédent de financement	203 151,69
Restes à réaliser DEPENSES	45 180,00
Restes à réaliser RECETTES	1 000,00
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	158 971,69

2) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3) - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros

4) -Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0 € 00 au compte 1068 (recette d'investissement)
 269 260 € 05 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) – Commune
 + 60 680 € 01 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) – CCAS
 0 € 00 au compte 001 (dépense d'investissement)

10-03-2021

Affectation résultats « Commune » 2020

Le Conseil Municipal de Saint Congard,
 Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2020 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	207 293,72 €		-4 142,03 €	45 180,00 € 1 000,00 €	-44 180,00 €	203 151,69 €
FONCT	228 723,27 €		40 536,78 €			269 260,05 €

Intégration	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2020 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
CCAS suite dissolution 31/12/2020						
INVEST						
FONCT	0,30 €		60 679,71 €			60 680,01 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	329 940,06 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	329 940,06 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002)	

11-03-2021

Vote du compte de gestion 2020 « Epicerie-Boulangerie-Pâtisserie »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BIORET, Percepteur ; celui-ci est conforme à ces écritures et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12-03-2021

Vote du Compte Administratif 2020 « Epicerie-Boulangerie-Pâtisserie »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUÉZO Pascal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur HURTEBIZE Didier, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1) - Le Compte Administratif, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			181 363,50	
Part affectée à l'investissement				7 355,70
Opérations de l'exercice	137 506,73	162 736,81	77 110,85	136 736,73
Totaux	137 506,73	162 736,81	258 474,35	144 092,43
Résultat de clôture		25 230,08	114 381,92	

	Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	181 363,50	
Part affectée à l'investissement		7 355,70
Opérations de l'exercice	214 617,58	299 473,54
Totaux	395 981,08	306 829,24
Résultat de clôture	89 151,84	

Besoin de financement	114 381,92
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	114 381,92
Excédent total de financement	

2) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3) - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros

4) -Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

25 230 € 08 au compte 1068 (recette d'investissement)
0 € 00 au compte 002 (recette de fonctionnement)
0 € 00 au compte 001 (dépense d'investissement)

13-03-2021

Affectation résultats « Epicerie-Boulangerie-Pâtisserie » 2020

Le Conseil Municipal de Saint Congard,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2020 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-181 363,50 €		66 981,58 €			-114 381,92 €
FONCT	7 355,70 €	7 355,70 €	25 230,08 €			25 230,08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	25 230,08 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	25 230,08 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	25 230,08 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002)	

14-03-2021

Vote du compte de gestion 2020 « Bar le Canal »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BIORET, Percepteur ; celui-ci est conforme à ces écritures et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15-03-2021

Vote du Compte Administratif 2020 « Bar le Canal »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUÉZO Pascal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur HURTEBIZE Didier, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1) - Le Compte Administratif, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			22 349,65	
Part affectée à l'investissement				4 717,11
Opérations de l'exercice	25 879,06	15 166,07	2 481,85	750,00
Totaux	25 879,06	15 166,07	24 831,50	5 467,11
Résultat de clôture	10 712,99		19 364,39	

	Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	22 349,65	
Part affectée à l'investissement		4 717,11
Opérations de l'exercice	28 360,91	15 916,07
Totaux	50 710,56	20 633,18
Résultat de clôture	30 077,38	

Besoin de financement	19 364,39
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	19 364,39
Excédent total de financement	

- 2) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 3) - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros
- 4) -Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
- 0 € 00 au compte 1068 (recette d'investissement)
 - 0 € 00 au compte 002 (recette de fonctionnement)
 - 0 € 00 au compte 001 (dépense d'investissement)

16-03-2021

Affectation résultats « Bar le Canal » 2020

Le Conseil Municipal de Saint Congard,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2020 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-22 349,65 €		2 985,26 €			-19 364,39 €
FONCT	4 717,11 €	4 717,11 €	-10 712,99 €			-10 712,99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	0,00 €
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	10 712,99 €

17-03-2021

Vote du compte de gestion 2020 « Assainissement »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BIORET, Percepteur ; celui-ci est conforme à ces écritures et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

18-03-2021

Vote du Compte Administratif 2020 « Assainissement »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUÉZO Pascal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur HURTEBIZE Didier, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1) - Le Compte Administratif, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 620,84	35 127,14	
Part affectée à l'investissement				35 127,14
Opérations de l'exercice	31 500,60	68 744,27	54 336,63	17 917,80
Totaux	31 500,60	74 365,11	89 463,77	53 044,94
Résultat de clôture		42 864,51	36 418,83	

	Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	35 127,14	5 620,84
Part affectée à l'investissement		35 127,14
Opérations de l'exercice	85 837,23	86 662,07
Totaux	120 964,37	127 410,05
Résultat de clôture		6 445,68

Besoin de financement	36 418,83
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	36 418,83
Excédent total de financement	

2) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3) - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros

4) -Décide d'affecter comme suit l'excédent d'investissement :

36 418 € 83 au compte 1068 (recette d'investissement)

0 € 00 au compte 001 (dépense d'investissement)

6 445 € 68 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

19-03-2021

Affectation résultats « Assainissement » 2020

Le Conseil Municipal de Saint Congard,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2020 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-35 127,14 €		-1 291,69 €			-36 418,83 €
FONCT	40 747,98 €	35 127,14 €	37 243,67 €			42 864,51 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	42 864,51 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	36 418,83 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 445,68 €
Total affecté au c/ 1068 :	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002)	

20-03-2021

Vote du compte de gestion 2020 lotissement « Résidence Le Verger »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BIORET, Percepteur ; celui-ci est conforme à ces écritures et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

21-03-2021

Vote du Compte Administratif 2020 lotissement « Résidence Le Verger »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUÉZO Pascal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur HURTEBIZE Didier, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1) - Le Compte Administratif, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	15 668,60		87 406,63	
Part affectée à l'investissement				
Opérations de l'exercice				
Totaux	15 668,60		87 406,63	
Résultat de clôture	15 668,60		87 406,63	

	Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	103 075,23	
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice		
Totaux	103 075,23	
Résultat de clôture	103 075,23	

Besoin de financement	87 406,63
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	87 406,63
Excédent total de financement	

2) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3) - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros

Monsieur BIRET, Trésorier, fait un exposé sur la situation financière de la collectivité et commente quelques ratios financiers.

22-03-2021

Vote des taux d'imposition 2021

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65% en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par **le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.**

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26% pour le Morbihan) qui vient s'ajouter au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :
(12 voix « pour »)

☉ Fixe les taux d'imposition 2021 pour les 2 taxes, à savoir :

❖ Foncier bâti	560 100 € 00	32,11 %	179 848 € 00
❖ Foncier non bâti	65 200 € 00	50,99 %	33 245 € 00

TOTAL 213 093 € 00

❖ Ressources fiscales indépendantes des taux : TH	13 049 € 00
-Coefficient correcteur 0,937157	(-11 554 € 00)

Informations indemnités des Elus pour 2020

La loi Engagement et proximité, prévue initialement pour accorder davantage de libertés aux élus locaux, les contraint également à de nouveaux impératifs de transparence. Ainsi, si elle intègre une légitime revalorisation des indemnités des maires et adjoints des communes de moins de 3 500 habitants, gelées depuis 2010, elle conditionne le vote des budgets communaux et intercommunaux à la présentation d'un tableau recensant les indemnités de toute nature perçues par les membres des assemblées délibérantes.

Le document ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

23-03-2021

Vote du Budget Primitif 2021 « Commune »

Le Budget Primitif proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 377 000 € 00 avec une recette attendue au titre des impôts locaux de 214 588 € 00 la taxe professionnelle nous est versée par de L'Oust à Brocéliande Communauté tous les mois.

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen détaillé

A l'unanimité, adopte le budget qui s'équilibre comme suit :

➤ Section de fonctionnement	827 000 € 00
➤ Section d'investissement	550 000 € 00

24-03-2021

Vote du Budget Primitif 2021 « Epicerie-Boulangerie-Pâtisserie »

Le Budget Primitif proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 207 723 € 76

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen détaillé

A l'unanimité, adopte le budget qui s'équilibre comme suit :

➤ Section de fonctionnement	92 341 € 84
➤ Section d'investissement	115 381 € 92

25-03-2021

Vote du Budget Primitif 2021 « Bar le Canal »

Le Budget Primitif proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 59 431 € 77

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen détaillé

A l'unanimité, adopte le budget qui s'équilibre comme suit :

➤ Section de fonctionnement	38 067 € 38
➤ Section d'investissement	21 364 € 39

26-03-2021

Vote du Budget Primitif 2021 « Assainissement »

Le Budget Primitif proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 162 101 € 98

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen détaillé

A l'unanimité, adopte le budget qui s'équilibre comme suit :

➤ Section d'exploitation	67 000 € 00
➤ Section d'investissement	95 101 € 98

27-03-2021

Vote du Budget Primitif 2021 Lotissement « Résidence Le Verger »

Le Budget Primitif proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 248 831 € 09

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen détaillé,

A l'unanimité, adopte le budget qui s'équilibre comme suit :

➤ Section de fonctionnement	103 075 € 23
➤ Section d'investissement	145 755 € 86

Résultats appel d'offres travaux « Route de la Coudraye »

Monsieur le Maire informe du résultat de la consultation :

- 3 offres ont été déposées en Mairie,
- Celle retenue : la Société COLAS de Ploërmel, moins disante, pour un montant de 16 180 € 00 HT soit 19 416 € 00 TTC.

Le Conseil Municipal, après discussion :

- ☞ Valide cette offre.

28-03-2021

Suppression Régie transport scolaire

Vu l'arrêté en date du 1^{er} août 1992 instituant une régie des recettes du transport scolaire,

Vu le transfert de la gestion du transport scolaire vers Oust Brocéliande Communauté,

Considérant la préconisation de la clôture de la régie par Monsieur le Trésorier de Malestroit,

Monsieur le Maire propose de la supprimer.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Décide d'accepter la suppression de la régie Transport scolaire avec effet immédiat,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

29-03-2021

PATA 2021

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a sollicité OBC et POMPEI pour les travaux de point à temps automatique 2021.

Il préconise 7 tonnes.

Il donne lecture des devis.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Décide de retenir la Société POMPEI de Mauron pour un prix TTC de 7 302 €00,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

30-03-2021

Groupe de travail « Médiathèque – Espace partagé »

Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail qui sera composé de membres du Conseil Municipal et de personnes extérieures pour le projet de « Médiathèque – Espace partagé ».

Il communique les noms et prénoms des personnes qui se sont inscrites en Mairie.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

☞ Désigne

Membres du Conseil Municipal	Membres extérieurs
Christelle QUÉMARD	Michèle BETTINELLI
Yann PORT-HELLEC	Anne GUÉZO
	Caroline GUÉZO
	Joëlle FEGERT
	Daniel GUILLOUCHE
	Claire LECONTE
	Jean-Pierre LECONTE
	Commune de St Laurent Sur Oust : Nina RIGAUD-RENARD ou Naïs SYLVANT
	Commune de Pleucadeuc : Nathalie MOREL-MARTIN Alain LOYER

Questions diverses

- ♦ Achat d'un semoir d'occasion : 180 € 00
Avec Madame LANOE Paulette de Saint Congard

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Numéros délibérations transmises à la Préfecture 08-03-2021 à 30-03-2021

Affiché le 1^{er} avril 2021

Le Conseil Municipal